

RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 décembre 2023



APRÈS LE FORT REBOND EN 2021 ET 2022 POST PANDÉMIE, L'ANNÉE 2023 AURA ÉTÉ TROUBLÉE PAR UNE FORTE VOLATILITÉ DE L'ACTIVITÉ, LIÉE À DES DÉFIS ÉCONOMIQUES ET GÉOPOLITIQUES MAJEURS.

L'année 2023 fut en effet marquée par l'inflation, l'envolée des prix de l'énergie, le déstockage de nos clients et le durcissement du commerce mondial. L'inflation des prix d'achats a continué à accélérer au premier semestre avant de se stabiliser au deuxième semestre à la suite d'un affaiblissement de la demande mondiale. Les prix d'énergie ont connu des records au premier trimestre avant de redescendre à un niveau plus raisonnable, mais qui restent environ deux fois supérieurs au niveau d'avant pandémie de Covid. Après avoir reconstitué des stocks de sécurité suffisants en 2022, nos clients ont commencé à revoir à la baisse leurs niveaux de stocks en 2023 sous la pression d'une demande des consommateurs en ralentissement. Les flux de commerce mondial se sont tendus, notamment en raison de la crise au Proche Orient.

Notre croissance de chiffre d'affaires en 2023 a été bonne avec une évolution de +2.6% par rapport à 2022. La croissance organique à taux de change constant est restée soutenue avec +4.5% et monte même à +5.5% si l'on y ajoute les effets de périmètre lié aux acquisitions.

Notre croissance a été positive dans nos deux divisions de création, avec +9% en parfumerie et +5% en arômes. La division matières premières est toujours en recul à -9%, tandis que les ingrédients actifs Health and Beauty ont augmenté de +4%.

La performance de la division parfumerie est bonne, particulièrement aux États Unis, soutenue par la parfumerie fine et les marques de niche.

La division arômes continue à se renforcer en profitant d'une demande soutenue d'arômes naturels et de la reprise de marché en pharmacie.

La division matières premières est toujours pénalisée par l'aromathérapie aux États-Unis et par le Bio en Europe.

La division Health and Beauty a augmenté légèrement en raison d'une demande faible aux États-Unis.

Par région, nous avons observé de forts contrastes entre une Amérique du Nord et une Amérique du Sud toutes deux très dynamiques, tandis que l'Europe et l'Asie ont été plutôt stables.

La région Europe a été globalement stable, avec une bonne progression en Espagne mais un recul au Royaume-Uni.

L'Amérique du Nord est redevenue très dynamique en parfumerie et en arômes, grâce à une nouvelle génération de clients de plus faible taille mais avec des produits originaux et de fortes croissances.

L'Amérique Latine est restée très dynamique, notamment au Mexique et en Andine. Le Brésil aussi a progressé grâce à de nouveaux clients en parfumerie fine. L'Argentine, très dynamique en monnaie locale, a subi une forte dévaluation en décembre.

L'Asie du Nord et en particulier la Chine ont connu une progression marquée grâce à un bon développement commercial et des clients locaux en plein développement. Mais les cours de change défavorables ne permettent pas de traduire en euros cette performance.

Enfin l'Asie du Sud est restée dynamique avec une présence renforcée au Vietnam, en Indonésie et en Thaïlande. L'Inde est devenue un marché important grâce à l'acquisition de Sonarome qui nous positionne en arômes de façon complémentaire aux parfums déjà bien établis en Inde.

Notre performance financière est en ligne avec nos prévisions. La marge brute s'est progressivement redressée sous l'effet des hausses de prix entamées en 2022 et d'une légère détente de nos coûts d'achat.

L'EBITDA s'établit à 18.4% du chiffre d'affaires, en très légère hausse par rapport à notre niveau relatif de 2022. Il augmente en euros et a dépassé pour la première fois 130 millions d'euros, soit une hausse de +3.6% sur un an. Il a néanmoins été pénalisé par une forte hausse des coûts d'énergie, des investissements en modernisation de nos systèmes d'information et des frais de personnel plus élevés.

Nos frais financiers nets ont pesé sur le résultat net car notre dette a augmenté depuis août 2022 avec l'opération OPAS et alourdie plus récemment pour financer notre acquisition stratégique en Inde. Mais cette dette reste à un niveau limité de 1,27 EBITDA. En conséquence, notre résultat net est en baisse de -2.4% par rapport à 2022 et atteint 74,8 millions d'euros.

Notre trésorerie à fin décembre 2023 s'est améliorée par rapport à 2022 avec un flux net de trésorerie généré par l'activité de 101,8 millions d'euros en 2023 et un free cash-flow en amélioration de près de 41,1 millions d'euros par rapport à 2022. Ce résultat est lié à la santé de l'activité et au contrôle du besoin en fonds de roulement, notamment grâce à une amélioration sensible du niveau de stock. Nos équipes ont particulièrement travaillé à réduire notre niveau de stocks de 14 millions d'euros sur un an, soit une baisse de 15 jours d'inventaire.

L'année 2023 aura été marquée par deux acquisitions mais leur poids dans notre croissance est en fort retrait par rapport à 2022. L'acquisition d'Arôme Esencial en Espagne en février a permis à la division des matières premières d'augmenter ses capacités de production d'ingrédients de très haute valeur ajoutée destinés à la parfumerie de luxe. L'autre acquisition de la société

indienne Sonarome en décembre permet à Robertet de prendre pied en Inde et en Afrique sur le marché des arômes. Cette entreprise familiale a établi depuis des décennies une forte présence locale basée sur une forte créativité et un bel outil industriel.

Nos innovations se sont développées avec notamment le lancement en 2023 d'une **nouvelle gamme d'ingrédients naturels "CleanRscent" grâce à un solvant biodégradable de nouvelle génération**. Nous continuons à innover aussi sur nos autres process d'extraction des matières pour proposer des produits naturels originaux à nos clients.

Nous avons amplifié notre démarche RSE en obtenant plus de 50 certifications externes reconnues pour nos filières stratégiques. Cet engagement démontre

notre volonté d'un développement durable pour l'environnement et les communautés. Nous avons aussi réduit nos consommations d'eau et d'énergie, tout en entamant une démarche SBTi.

Nous avons aussi renforcé nos structures internationales dans le management des régions mais aussi dans certains pays clefs. Nous développons des systèmes d'information augmentant nos synergies mondiales et notre productivité et permettant de délivrer un meilleur service aux clients.

Plus que jamais, **Robertet affirme son leadership des produits naturels de haute valeur ajoutée et son engagement pour le développement durable**. Grâce à nos équipes compétentes et engagées, nos clients apprécient notre qualité, notre agilité et notre créativité.

DANS UN CONTEXTE DE STABILISATION DE L'INFLATION, DES COÛTS D'ÉNERGIE ET DES NIVEAUX DE STOCKS DE NOS CLIENTS, NOUS ENVISAGEONS L'ANNÉE 2024 AVEC CONFIANCE ET OPTIMISME.

OBJECTIF À LONG TERME

La volonté de doublement du chiffre d'affaires mentionné par Monsieur Philippe Maubert en 2020 sur une période de 10 ans est toujours affirmée avec force cette année, soit un **objectif de croissance moyenne composée de 6.4% sur cette décennie**. À ce jour la croissance moyenne annuelle depuis 2020 s'établit à +10.2%, l'objectif étant donc dépassé de près de 4 points au 31/12/2023.



PRINCIPAUX INDICATEURS

(EN MILLIERS D'EUROS)

	2022	2023	Variation
Chiffre d'affaires	703 037	721 129	2,6%
Excédent brut d'exploitation (Ebitda)	128 369	133 048	3,6%
% du CA	18,3%	18,4%	
Résultat opérationnel courant	101 910	111 441	9,4%
% du CA	14,5%	15,4%	
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	76 020	74 598	-1,9%
Capitaux propres (Part du Groupe)	414 990	465 508	
Trésorerie courante nette*	-169 814	-153 039	
Actifs courants - Passifs courants	370 180	406 153	

Keuros	2022	2023
Chiffre d'affaires à taux constant¹	666 523	741 909
Chiffre d'affaires à périmètre constant²	675 097	713 854
Chiffre d'affaires à taux et périmètre constant³	638 562	734 468

* Trésorerie nette = trésorerie et équivalents de trésorerie + autres actifs financiers courants - passifs financiers court terme et long terme - dettes locatives court terme et long terme

¹ Il s'agit du CA N converti pour les CA en devises autres que l'euro au taux moyen N-1.

² Il s'agit du CA N hors acquisitions de l'exercice de l'année N.

³ Il s'agit du cumul des définitions ¹ et ²

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

ORGANISATION

L'existence de circuits de décision courts avec la mise en place d'un Group Leader Team rattaché à la Direction Générale, associée à des valeurs d'entreprises largement diffusées dans toutes les entités du Groupe et une volonté d'amélioration continue des processus opérationnels, sont le gage d'un environnement de contrôle fort et fiable.

Les activités de contrôle sont menées à tous les niveaux hiérarchiques et fonctionnels du Groupe.

Le contrôle interne est donc organisé dans la perspective de contribuer notamment à l'assurance que les comptes sociaux et consolidés reflètent de façon sincère et objective la situation patrimoniale du Groupe et fournissent une appréciation raisonnable des risques éventuels de toute nature auxquels il est susceptible de faire face qui pourraient nuire à la réalisation des objectifs assignés au contrôle interne.

OBJECTIFS ET MOYENS

La politique définie vise à satisfaire aux exigences légales et à assurer un suivi aussi homogène, systématique et formalisé que possible des risques encourus. Cette démarche associe les responsables opérationnels sans alourdir les modes de fonctionnement internes au Groupe.

Le suivi des risques s'inscrit dans le cadre des reportings (notamment social et environnemental, comptable et financier).

Une cartographie des risques couvrant l'ensemble des activités du Groupe a été établie et est revue annuellement.

Il s'agit :

- de recenser les principales sources de risques identifiables, internes ou externes, et
- d'évaluer selon une échelle qualitative la criticité de ces risques en prenant en compte leur impact potentiel, la probabilité d'occurrence et le degré de maîtrise pour les divers événements les constituant.

En ce qui concerne les processus d'élaboration des informations financières publiées, des procédures spécifiques sont mises en oeuvre, incluant principalement :

- un système standardisé de reporting financier et de consolidation qui permet d'établir les états financiers suivant les principes du Groupe, et
- un processus formalisé de remontée et d'analyse des autres informations publiées dans les documents de référence du Groupe.

La responsabilité de la mise en œuvre de ces procédures incombe aux Directions Financières de chacune des entités du Groupe.

La Direction Générale ainsi que la Direction Financière du Groupe effectuent régulièrement des visites dans les filiales opérationnelles pour le suivi des performances, procédures, audits de sujets ponctuels, mise en place ou suivi de plans d'actions.

FACTEURS DE RISQUES

DÉMARCHE ET MÉTHODE

Nous reconnaissons que dans notre industrie dynamique de l'arôme et du parfum, la gestion efficace des risques est une composante essentielle de notre stratégie. Notre société, en tant qu'entreprise familiale internationale, est consciente des défis variés et évolutifs auxquels elle est confrontée. Pour garantir une gestion proactive des risques, nous avons établi un processus robuste de gestion des risques, basé sur une cartographie des risques, et la définition de stratégies et dispositifs de maîtrise pour les couvrir.

Ce processus consiste à identifier, évaluer et surveiller les effets de l'incertitude qui peuvent compromettre l'atteinte des objectifs de Robertet, et repose sur une évaluation holistique des menaces potentielles qui pourraient affecter notre performance opérationnelle, financière et stratégique, mais aussi impacter l'humain et l'environnement. La démarche dans laquelle nous inscrivons la cartographie est basée sur des entretiens approfondis avec notre comité de direction et les principales fonctions centrales, activités et pays à travers le Groupe (une trentaine de personnes interviewées).

Notre engagement envers la gestion des risques ne se limite pas à la simple identification des menaces, nous nous efforçons également de mettre en place des mesures de contrôle efficaces pour atténuer ces risques et protéger la valeur de notre entreprise. En continuant à réévaluer et à ajuster notre dispositif de maîtrise des risques, nous sommes résolus à maintenir une posture proactive face aux défis changeants de notre environnement.

Par ailleurs, le Groupe s'est doté d'une politique d'assurance qui lui permet de se couvrir contre les risques majeurs et assurables qui pourraient avoir un impact sur ses ressources humaines et ses actifs. Il a mis en

place des programmes d'assurance globaux (notamment pour les risques Responsabilité Civile vis-à-vis des tiers et Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux) ainsi que des couvertures harmonisées et des garanties optimales des différentes entités du Groupe (notamment pour les risques de Dommages et Pertes d'Exploitation, Cyber, Transport, Construction).

Après les entretiens individuels, une validation des risques et de leur criticité nette est effectuée en atelier rassemblant toutes les parties prenantes de l'exercice. La cartographie des risques résultant est présentée au Comité d'audit, qui suit cet exercice et ses mises à jour, et pilote les actions qui en découlent.

Cet exercice permet à Robertet au-delà de préserver la valeur de l'entreprise et protéger les intérêts des actionnaires, de saisir les opportunités stratégiques pour accroître la valeur de l'entreprise.

Dans cette section, nous présentons nos principaux risques et les stratégies d'atténuation correspondantes. Nous demeurons engagés à maintenir une transparence totale en ce qui concerne notre exposition aux risques, tout en mettant en évidence notre engagement envers la gestion prudente et proactive de ces

risques pour assurer la pérennité et la croissance durable de notre entreprise.

PRINCIPALES CATÉGORIES DE RISQUES

Robertet hiérarchise ses risques majeurs en fonction de leur criticité nette, qui correspond au niveau d'impact et de probabilité d'occurrence en prenant en compte les éléments de maîtrise de risques en place. Les risques sont catégorisés pour simplifier le pilotage des actions qui en découlent, comme suit :

- 1- Risques opérationnels et technologiques
- 2- Risques stratégiques
- 3- Risques de Ressources Humaines
- 4- Risques sociétaux et environnementaux
- 5- Risques juridiques et de conformité réglementaire
- 6- Risques financiers

Catégorie de risque	Titre du risque	Niveau de criticité nette	Référence
Risques opérationnels et technologiques	Cyberattaques	+++	1.1
	Risques d'approvisionnement en matières premières	+++	1.2
	Obsolescence des systèmes d'informations	+++	1.3
	Défaut qualité produit	++	1.4
Risques stratégiques	Conduite du changement et globalisation du groupe	+++	2.1
	Alignement aux besoins clients en termes d'innovation et R&D	++	2.2
	Mise en œuvre opérationnelle de la stratégie	++	2.3
	Dépendance du Groupe à certaines usines	++	2.4
	Concurrence	+	2.5
Risques de Ressources Humaines	Perte des connaissances des personnes clés	+++	3.1
	Difficulté à recruter et retenir des talents	+++	3.2
	Manque temporaire de personnel disponible qualifié en usine	++	3.3
Risques sociétaux et environnementaux	Exposition réputationnelle du Groupe via ses tiers en matière de RSE	+++	4.1
	Accident industriel (e.g. incendie, explosion, catastrophe naturelle, etc.)	++	4.2
Risques juridiques et de conformité réglementaire	Augmentation de la pression réglementaire	++	5.1
	Non-conformité aux réglementations	++	5.2
Risques financiers	Fraude majeure	+	6.1
	Risque fiscal	+	6.2

La criticité nette s'évalue sur une échelle de 1 (+) à 4 (++++)

Titre du risque	Description du risque	Dispositifs de maîtrise en place
I. RISQUES OPÉRATIONNELS ET TECHNOLOGIQUES		
1.1. Cyberattaques	<p>Les systèmes d'information peuvent se montrer vulnérables face aux techniques d'intrusions malveillantes de plus en plus robustes et sophistiquées (ex : phishing, ransomware, etc.).</p> <p>Une cyber-attaque peut entraîner le détournement d'actifs de l'entreprise (brevet, informations confidentielles) généralement accompagnée d'une demande de rançon. Cela peut également avoir un impact sur les opérations du groupe et la capacité à traiter avec la clientèle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des actions de détection des vulnérabilités sont régulièrement effectuées notamment via audits • Des actions de sensibilisation face aux risques technologiques sont menées auprès des employés (ex : campagne anti-phishing) • Un plan de reprise d'activité (DRP) est régulièrement testé afin de répondre aux attentes du plan de continuité opérationnel
1.2. Pénurie de matières premières	<p>Dans le contexte du changement climatique et des événements climatiques extrêmes qu'il engendre, des crises géopolitiques (embargo sur mono sources notamment) et économiques multiples, ainsi que du fait de la concurrence accrue dans le secteur d'activité de Robertet, le groupe pourrait être confronté à des difficultés d'approvisionnement et à la raréfaction des matières premières naturelles.</p> <p>Une incapacité à se fournir aurait pour conséquences potentielles une baisse de rendement et une augmentation des coûts de production, si les difficultés d'approvisionnement étaient liées à la fluctuation des prix des ressources, ou/et une perturbation de la chaîne logistique pour l'acheminement des matières premières, dans le cas d'une crise géopolitique par exemple.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La Direction des Achats met en place des contrats d'approvisionnement avec les producteurs afin de maîtriser les prix et fiabiliser les quantités et cherche à diversifier au maximum ses sources. • Le Groupe a par ailleurs noué des partenariats long terme avec des producteurs locaux de matières premières sensibles dans une démarche de développement durable et de maîtrise de la qualité des produits, des quantités produites et de leur prix. La part des achats réalisés et couverts par les contrats long terme représente en 2023, 180 534 K€, vs 125 964 K€ en 2022, soit 55 % des achats consommés en 2023 vs 38 % en 2022.
1.3. Obsolescence des systèmes d'information	<p>Une obsolescence des systèmes d'information, au-delà de concourir au risque de cybersécurité, peut engendrer une incapacité à maintenir les systèmes et donc à poursuivre les activités.</p> <p>Un retard dans la digitalisation pourrait induire moins de productivité et de rentabilité pour le groupe et pénaliser l'attractivité de la marque de Robertet par rapport à ses concurrents.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un plan à moyen terme est en cours de déploiement au niveau du Groupe afin de répondre aux enjeux d'obsolescence et de vulnérabilité potentielle des systèmes d'information. Il implique le déploiement de systèmes d'information de pointe pour piloter notamment les produits de manière homogène à travers toutes les filiales du Groupe.
1.4. Défaut qualité produit	<p>Le risque de défaut de qualité d'un produit quel qu'en soit la cause (allergène, bactériologie, pesticide) pourrait entraîner des dommages corporels. Par ailleurs, des défauts moins graves pourraient néanmoins compromettre la satisfaction de nos clients, altérer notre réputation et entraîner des pertes financières et des enjeux légaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Groupe met en œuvre des procédures rigoureuses de contrôle qualité à chaque étape de la production, ainsi que des programmes de surveillance continue pour garantir la conformité aux normes les plus élevées de qualité et de sécurité. <p>Le dispositif de suivi Qualité des produits est structuré et piloté afin de prévenir tout risque lié à un défaut de qualité produit (suivi des pesticides interdits, suivi des réclamations clients dans une démarche d'amélioration continue, veille sur affaires réglementaires sécurité produits).</p>
2. RISQUES STRATÉGIQUES		
2.1. Conduite du changement et globalisation du groupe	<p>La conduite du changement et la globalisation représentent des défis majeurs pour notre entreprise alors que nous poursuivons nos ambitions de croissance organique et externe. Un alignement de notre modèle sur nos objectifs stratégiques est nécessaire.</p> <p>En effet, une décentralisation importante des processus, des outils et des équipes pourrait compromettre la diffusion d'une culture et d'une vision stratégique communes à tous les acteurs du Groupe, entravant ainsi notre capacité à atteindre cet alignement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Groupe a fait évoluer son organisation vers davantage de responsabilités transversales à l'échelle du groupe. Un nouveau mode de communication clair et transparent avec des comités et échanges via d'autres canaux a été mis en place à travers le groupe incluant toutes les activités et pays pour diffuser efficacement la vision stratégique et les objectifs. <p>L'utilisation de nouveaux systèmes d'information collaboratifs et de plateformes numériques est de plus en plus généralisée pour favoriser la communication transversale, la collaboration et le partage des meilleures pratiques à travers l'ensemble de l'organisation.</p>
2.2. Alignement aux besoins clients en termes d'innovation et R&D	<p>Notre entreprise opère dans un secteur hautement concurrentiel où l'innovation et la recherche et développement (R&D) sont des facteurs clés de différenciation et de croissance. Le risque d'alignement aux besoins clients en termes d'innovation et de R&D est une préoccupation majeure. Un écart entre nos initiatives d'innovation et les attentes évolutives de nos clients pourrait compromettre notre compétitivité et notre position sur le marché.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour atténuer ce risque, nous avons mis en place des processus agiles de feedback client, ainsi que des collaborations étroites avec nos partenaires et fournisseurs pour rester à la pointe des tendances du marché et répondre rapidement aux besoins évolutifs de nos clients, et à notre engagement durable. • Un département est dédié à la recherche et au développement et à l'innovation de produits et services adaptés aux besoins des clients. • Robertet a acquis un BioPod, une technologie avancée offrant aux clients des produits naturels au service d'une industrie durable. • De nombreux projets ont été lancés tels que Villa Blu.

Titre du risque	Description du risque	Dispositifs de maîtrise en place
2.3. Mise en œuvre opérationnelle de la stratégie	Un facteur de risque réside dans la capacité de traduire avec succès nos objectifs stratégiques en actions concrètes et mesurables. Les obstacles potentiels tels que la résistance au changement, les contraintes budgétaires, et les limitations de ressources humaines peuvent compromettre la réalisation de nos ambitions stratégiques. Cela pourrait entraîner un manque à gagner, une perte de parts de marché, ou une diminution des marges de Robertet.	<ul style="list-style-type: none"> Pour atténuer ce risque, nous avons mis en place des structures de gouvernance solides, clarifié les rôles et responsabilités, et développé des indicateurs de performance clés pour suivre la progression de la mise en œuvre stratégique. En outre, nous favorisons une culture d'agilité et d'adaptabilité, encourageant l'innovation et la collaboration à tous les niveaux de l'organisation afin de garantir une exécution efficace de notre stratégie et d'assurer notre succès à long terme.
2.4. Dépendance du Groupe à certaines usines	En situation de croissance continue, les filiales pourraient être impactées dans leur activité et en difficulté pour suivre le rythme de production si elles dépendaient trop de certaines usines. Ces impacts pourraient avoir des conséquences économiques pour le groupe Robertet.	<ul style="list-style-type: none"> Le groupe dispose d'un dispositif de continuité d'activité et d'une réactivité pour basculer les opérations de production d'une usine à l'autre. Par ailleurs, plusieurs usines s'équipent pour être en mesure de supporter à la fois plusieurs des étapes de production.
2.5. Concurrence	La place de Robertet comme leader sur le marché du naturel pourrait être menacée par une concurrence accrue des acteurs de ce secteur d'activité.	Robertet a une approche proactive, axée sur l'innovation, la différenciation des produits et moyens de production. De plus, nous investissons dans la veille stratégique et sommes actifs sur le marché des acquisitions afin de nous permettre de maintenir notre position de leader.

3. RISQUES DE RESSOURCES HUMAINES

3.1. Perte des connaissances des personnes clés	La perte des connaissances des personnes clés au sein de notre entreprise pourrait compromettre notre capacité à maintenir notre avantage concurrentiel et assurer la continuité de nos opérations. Les départs inattendus ou prévus de collaborateurs clés, notamment ceux possédant une expertise technique ou stratégique unique, peuvent entraîner une perte de savoir-faire, une diminution de la productivité et un impact négatif sur notre performance globale.	<ul style="list-style-type: none"> Pour atténuer ce risque, nous avons notamment mis en place une séparation des mandats de Président et Directeur Général, un suivi des départs anticipés afin de préparer les successions, et un dispositif d'identification des compétences clés.
3.2. Difficulté à recruter et retenir des talents	Le recrutement de nouveaux collaborateurs peut être entravé du fait d'une tension sur le marché et d'un manque de profils maîtrisant des compétences requises pour des postes spécifiques et techniques.	<ul style="list-style-type: none"> Des actions de partenariats avec des filières d'apprentissage sont en place. La valorisation des employés est constamment réévaluée pour être au plus près des attentes du marché et des collaborateurs (benchmark, entretiens de sorties, etc.).
3.3. Manque temporaire de personnel disponible qualifié en usine	Plusieurs facteurs peuvent générer un manque de personnel qualifié en usine et nécessiter de fonctionner temporairement en effectif réduit ou d'utiliser un taux plus élevé d'intérimaire. Un manque de personnel disponible qualifié en usine peut perturber le fonctionnement de l'organisation, les équipes, diminuer la productivité et la performance, voire empêcher le maintien de tout ou partie de l'activité de façon temporaire.	<ul style="list-style-type: none"> Le recours au personnel intérimaire est encadré afin de pallier les indisponibilités de personnel. Des indicateurs sont également mis en place par Robertet afin d'analyser et détecter les postes nécessitant un renforcement.

4. RISQUES SOCIÉTAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

4.1. Exposition réputationnelle du Groupe via ses tiers en matière de RSE	L'exposition réputationnelle du Groupe via ses tiers en matière de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) pourrait impacter notre image de marque et nos relations avec nos parties prenantes. Les actions ou les pratiques non conformes aux normes éthiques ou aux attentes en matière de RSE de nos fournisseurs, partenaires ou sous-traitants peuvent avoir des répercussions négatives sur notre réputation, ainsi que sur la confiance de nos clients, investisseurs et autres parties prenantes.	<ul style="list-style-type: none"> Les fournisseurs du groupe font l'objet d'une évaluation afin de nous assurer que l'ensemble des attendus en matière de RSE sont conformes. Robertet s'assure également auprès de ses fournisseurs qu'ils adhèrent aux exigences portées en termes de respect de l'environnement et des droits humains via la signature d'une charte éthique, mais aussi d'audits de conformités. Le Groupe accompagne ses tiers dans le cadre de son devoir de vigilance à mettre en œuvre les éléments permettant de sécuriser le respect des attentes et bonnes pratiques en matière de RSE. Robertet a été classé dans le top 50 des entreprises les plus responsables par Le Point en 2022. En signant le Global Compact des Nations Unies, en nous soumettant volontairement à des évaluations externes comme Ecovadis (Gold en 2022), CDP ou Sedex et en faisant auditer nos filières stratégiques d'approvisionnement, nous maintenons nos efforts en termes d'amélioration continue pour combiner nos résultats financiers et nos engagements sociétaux.
4.2. Accident industriel (ex : incendie, explosion, catastrophe naturelle, etc.)	Un accident industriel de type explosion ou incendie d'une usine, quel qu'en soit la cause (intrusion, acte de malveillance, catastrophe naturelle) pourrait avoir des conséquences sur la santé et la sécurité (accident corporel), sur la continuité d'activité (inopérabilité d'un site), et sur l'environnement (pollution de l'air et du sol environnant).	<ul style="list-style-type: none"> La sécurité et la protection de l'environnement est une préoccupation permanente du Groupe qui va au-delà des mesures prescrites par les lois et réglementations en vigueur dans les pays dans lesquels le Groupe opère. Une analyse de 96 scénarios possibles a été menée dont 15 avec des risques importants pour pallier les risques d'incendie et d'explosion. La réglementation en matière de pollution de l'eau (station d'épuration), de l'air (mesure de COV) et du sol (zone de stockage des produits dangereux) est suivie et respectée. Un plan de continuité d'activité est en place.

Titre du risque	Description du risque	Dispositifs de maîtrise en place
5. RISQUES DE CONFORMITÉ		
5.1. Augmentation de la pression réglementaire	Robertet fait face à un grand nombre de réglementations qui demandent aux entreprises toujours plus de transparence et de traçabilité, nécessitent de se doter de compétences et de temps pour assurer leur correct déploiement et suivi. La multiplication des exigences réglementaires expose les équipes, l'activité mais aussi la réputation de Robertet en cas de défaillance.	En 2023 le Groupe a renforcé ses équipes notamment à la Direction Juridique du groupe, et a complété son équipe RSE. Par ailleurs, le Groupe dispose d'une équipe réglementaire (produits) globale et d'équipes locales. Au-delà d'un accompagnement externe sur les sujets de CSRD, le groupe travaille également sur le déploiement d'un nouvel outil de gestion de produits permettant une meilleure traçabilité et harmonisation au sein du Groupe.
5.2. Non-conformité aux réglementations	Une défaillance dans le respect des réglementations pourrait conduire à des sanctions pénales et/ou administratives, une atteinte à la réputation et à l'image de l'entreprise, voire une suspension des activités.	Le Groupe a travaillé sur le déploiement et l'application des attendus en termes de conformité notamment à la loi Sapin II et à la CSRD. Robertet a également renforcé son organisation interne dans le domaine juridique afin d'adresser ces enjeux actuels et à venir.
6. RISQUES FINANCIERS		
6.1. Fraude majeure	Le détournement d'un montant financier significatif, en interne ou en externe, dû par exemple à l'usurpation d'identité d'un collaborateur / dirigeant, une modification de RIB inappropriée, ou des malversations autres, exposerait Robertet à un préjudice financier et à une atteinte à sa réputation.	Le Groupe met notamment en application les points suivants afin de couvrir au mieux le risque de fraude : <ul style="list-style-type: none"> · Actions de prévention auprès des collaborateurs · Utilisation de Swift pour les paiements avec une plateforme de communication ée par Sage, incluant un module anti-fraude pour éviter des virements vers des personnes interdites · Audits annuels pour s'assurer que les procédures sont conformes à Swift · Formation spécifique à la fraude pour les comptables · Contrôle et séparation des tâches en place pour la création ou la modification de RIB et déploiement en cours d'un module permettant le contrôle des RIB en France · Contrôle sur les encours clients avec un plafond fixé par client, et blocage des commandes si cet encours est atteint
6.2. Risque fiscal	Dans un contexte international marqué par une forte mobilisation de l'OCDE et des Etats membres de l'UE pour limiter l'érosion des bases taxables et les transferts de profits réels ou supposés, Robertet fait face à l'émergence de réglementations plus nombreuses et exigeantes notamment en matière de prix de transfert. L'incapacité à produire la documentation exigée et démontrer le respect des pratiques définies entraînerait un risque de redressement fiscal et réputationnel.	<ul style="list-style-type: none"> · Aucune implantation de filiales dans les pays à faible fiscalité · Le Groupe dispose d'une documentation à jour de sa politique de prix de transfert

Il convient de noter que certains risques mentionnés dans notre précédent rapport ne sont plus explicitement abordés dans celui-ci. Ces risques, notamment les risques de change, de crédit, de taux et de liquidité, considérés comme non majeurs, ne sont plus détaillés dans cette section. Ils sont présentés de manière appropriée dans nos états financiers, où leur impact sur nos activités est expliqué en toute transparence. Cette évolution reflète notre engagement continu à évaluer et à communiquer de manière adéquate les risques aux parties prenantes, en mettant l'accent sur les aspects les plus significatifs pour notre entreprise et son environnement opérationnel.

Prises de participation intervenues au cours de l'exercice

Robertet SA a procédé à l'acquisition de la société Aroma Esencial, société basée à Gérone en Espagne, acquise le 8 février 2023 pour la totalité de ses titres et pour un prix d'acquisition de 10 millions d'euros, entièrement financé par les fonds propres.

Robertet SA a pris une participation, en décembre 2023, dans la société indienne Sonarome à hauteur de 85% pour un prix d'acquisition initial de 46.5 millions d'euros (selon les normes comptables françaises). Les engagements de cession et d'acquisition d'ici l'horizon 2027

sont estimés à 8.7 millions d'euros, sur la base d'une projection de l'EBITDA qui est la variable de calcul de ce complément de prix.

Robertet SA a procédé en juin 2023 au rachat de la totalité des minoritaires de Robertet Africa, soit 22% du capital.

Robertet SA a également pris une participation à hauteur de 100% dans Villa Blu, une société dédiée à l'accélération de start-ups.

Évènements postérieurs à la clôture de l'exercice

A notre connaissance, il n'est survenu aucun évènement depuis la date de clôture des comptes susceptible d'exercer une influence significative sur l'activité, la situation financière, les résultats et le patrimoine du Groupe.

Recherche et développement

La société consacre de façon permanente environ 8% de son chiffre d'affaires aux actions de recherche, création et développement.

La société mère a bénéficié en 2023 de 1 138 503 euros au titre du crédit d'impôt recherche.

Répartition du capital, contrôle et actions d'autocontrôle

Au 31 décembre 2023, le capital est composé de 2 305 589 valeurs mobilières réparties entre 2 167 745 actions et 137 844 certificats d'investissement dont il est rappelé que ces derniers ne jouissent pas du droit de vote.

	2022	2023
Actions	2 175 031	2 167 745
Certificats d'investissement	137 844	137 844
Total	2 312 875	2 305 589

Il n'existe aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts de titres.

La société dispose de 216 616 de titres en autocontrôle au 31/12/2023.

Les actions détenues au nominatif depuis plus de cinq ans bénéficient d'un droit de vote double.

La répartition du capital est la suivante :

	% du capital	% droits de vote simple	% droit de vote totaux
Groupe familial MAUBERT	37,14%	43,07%	62,44%
Firmenich	21,85%	16,77%	13,10%
Givaudan	4,59%	4,59%	3,59%
Autres	36,42%	35,57%	20,87%
Totaux	100,00%	100,00%	100,00%

Participation des salariés au capital social

Dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise, il est détenu par les salariés 0,37% du capital et 0,57% des droits de vote.

Conditions de conservation des actions attribuées gratuitement

L'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Conseil d'administration, celle-ci ne pouvant être inférieure à un an. Les bénéficiaires devront, le cas échéant, conserver ces actions pendant une durée, fixée par le Conseil d'administration, au moins égale à celle nécessaire pour que la durée cumulée des périodes d'acquisition et, le cas échéant, de conservation ne puisse être inférieure à deux ans.

Les actions gratuitement attribuées aux mandataires sociaux de la Société et des sociétés liées devront

être conservées par ces derniers au nominatif pour au moins un tiers d'entre elles jusqu'à la cessation de leurs fonctions, cette obligation de conservation étant toutefois limitée à un nombre d'actions dont la valeur sur la base de la moyenne du cours de bourse de l'action de la société sur les 20 cours de bourse suivant la publication des résultats correspondant à 3 années de rémunération fixe alors en vigueur, montant au-delà duquel les mandataires sociaux pourront disposer librement des titres acquis.

Opérations réalisées par les dirigeants ou administrateurs et les personnes qui leur sont liées sur les titres de la société

M. Jérôme Bruhat a déclaré :

- l'acquisition définitive de 302 actions gratuites,
- l'attribution de 287 actions gratuites,
- la cession de 1 action au prix unitaire de 913 euros,
- la cession de 34 actions au prix unitaire de 901 euros,
- la cession de 30 actions au prix unitaire de 889 euros,
- la cession de 30 actions au prix unitaire de 881 euros.

M. Philippe Maubert a déclaré :

- l'acquisition définitive de 630 actions gratuites,
- l'attribution de 1 085 actions gratuites,
- l'attribution de 481 actions gratuites.

M. Christophe Maubert a déclaré :

- l'acquisition définitive de 355 actions gratuites,
- l'attribution de 349 actions gratuites.

Proposition d'affectation du résultat

Le Conseil d'administration, propose de fixer le dividende par action à 8.50 euros.

La proposition d'affectation du résultat de l'exercice est donc la suivante :

Dividendes	17 779 433,00€
Réserves	34 087 370,75€
Total	51 866 803,75€

Le total de la distribution proposée sera donc de 17 779 433,00 euros, soit par action et par certificat d'investissement :

Dividendes :

8,50€

Ce montant est calculé sur la base de 2 091 698 actions et certificats d'investissements (216 616 actions possédées par la Société ne donnant pas droit aux dividendes) composant le capital social au 31 décembre 2023 et ajusté en fonction du nombre d'actions émises entre le 1^{er} janvier 2024 et la date de paiement de ce dividende à la suite de l'acquisition définitive d'actions nouvelles attribuées gratuitement et ayant droit audit dividende.

Dans le cas où, lors de la mise en paiement, la Société détiendrait certaines de ses propres actions au-delà des 216 616 indiqué ci-avant, le bénéfice distribuable correspondant au dividende non versé en raison de la détention desdites actions, serait affecté au compte « Autres réserves ».

Le paiement du dividende de l'exercice 2023 sera assuré le **1^{er} juillet 2024** par UPTEVIA Corporate trust, 14 rue Rouget de Lisle 92130 Issy-les-Moulineaux.

Ce dividende sera sur option du contribuable lors de la souscription de sa déclaration de revenus :

· Soit éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts et imposable à l'impôt sur le revenu en fonction du taux marginal du foyer fiscal. Pour le calcul des contributions sociales au taux de 17,2 %, la réfaction n'est pas appliquée sur le montant du dividende.

Enfin, l'option pour le barème progressif est globale et concerne l'ensemble des revenus du contribuable de l'année.

· Soit soumis au régime général du PFU (Prélèvement Forfaitaire Unique) au taux global de 30%, à défaut d'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Les actionnaires personnes physiques domiciliés en France, sont soumis, lors de la mise en paiement du dividende, à un prélèvement forfaitaire unique de 30 % payé par la Société pour le compte de ses actionnaires, à savoir :

· 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu sauf pour les contribuables qui peuvent bénéficier d'une exonération ;

· 17,2 % au titre des prélèvements sociaux.

La somme correspondant à ces prélèvements est prélevée du montant du dividende attribué à chaque actionnaire et versée par la Société directement au Trésor public.

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices a été les suivants :

Exercice	Distribution globale	Distribution par action/CI
2020	12 938 212	5,60€
2021	18 502 200	8,00€
2022	17 755 845	8,50€

Dépenses non déductibles fiscalement par application de l'article 39-4 du CGI

Nous vous précisons, par application de l'article 223 quater du Code général des impôts, que le montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code correspondant aux amortissements et taxes sur véhicules de tourisme non déductibles fiscalement, qui s'élèvent à un montant global de 236 927 euros et qui ont donné lieu à une imposition de 61 198 euros.

Seront également proposées à l'**Assemblée Générale Mixte** qui se tiendra au siège de la société le 12 juin prochain les résolutions suivantes :

Examen et autorisation préalable des conventions réglementées poursuivies, renouvelées ou conclues au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2023

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes concernant les conventions ou opérations entrant dans le cadre des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, déclare approuver les termes dudit rapport et le cas échéant, les conventions qui y sont mentionnées.

Renouvellement du mandat de Monsieur Philippe MAUBERT en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe MAUBERT vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale, décide de le renouveler pour une période de cinq ans qui se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Renouvellement du mandat de Monsieur Christophe MAUBERT en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Christophe MAUBERT vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale, décide de le renouveler pour une période de cinq ans qui se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Renouvellement du mandat de Madame Catherine CANOVAS en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration constatant que le mandat d'administrateur de Madame Catherine CANOVAS vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale, décide de le renouveler pour une période de cinq ans qui se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Nomination de KPMG en qualité de commissaire aux comptes en charge de la mission de certification des informations en matière de durabilité

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer KPMG en qualité de commissaire aux comptes certifiant l'information en matière de durabilité pour une durée de trois exercices et dont le mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2027 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées à l'article L22-10-9 du Code de commerce pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L22-10-34 I du Code de commerce, les informations mentionnées à l'article L22-10-9 du Code de commerce qui y sont présentées.

Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 à Monsieur Philippe MAUBERT, Président du Conseil d'administration

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L22-10-34 II du Code de commerce, les éléments fixes, variables, de long terme et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Philippe MAUBERT, Président du Conseil d'administration, qui y sont présentés.

Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 à Monsieur Jérôme BRUHAT, Directeur Général

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L22-10-34 II du Code de commerce, les éléments fixes, variables, de long terme et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Jérôme BRUHAT, Directeur Général, qui y sont présentés.

Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration pour l'exercice 2024

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration pour l'exercice 2024 telle qu'elle y est présentée.

Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général pour l'exercice 2024

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération du Directeur Général pour l'exercice 2024 telle qu'elle y est présentée.

Approbation de la politique de rémunération des administrateurs pour l'exercice 2024

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération des administrateurs pour l'exercice 2024 telle qu'elle y est présentée.

Fixation du montant de la rémunération annuelle globale des administrateurs

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de fixer, à compter de l'exercice 2023, le montant maximal de la somme fixe annuelle prévue par l'article L225-45 du Code de commerce à allouer aux administrateurs en rémunération de leur activité, à trois cent cinquante mille euros (350 000 €), et ce jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement par l'Assemblée Générale.

Autorisation donnée au Conseil d'administration de réduire le capital par annulation des actions acquises par la Société dans le cadre de l'article L22-10-62 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'administration, conformément à l'article L22-10-62 du Code de commerce, à annuler en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions détenues par la Société au titre de l'article L22-10-62 du Code de commerce, dans la limite de 10 % du capital social existant au jour de l'annulation par périodes de vingt-quatre mois.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, pour :

- procéder à la réduction de capital par annulation des actions ;
- arrêter le montant définitif de la réduction de capital ;
- en fixer les modalités et en constater la réalisation ;

- imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes disponibles ;

- procéder à la modification corrélative des statuts ; et

- plus généralement, accomplir toutes formalités et faire le nécessaire pour la mise en œuvre de la présente résolution.

La présente autorisation est donnée pour une durée de vingt quatre mois à compter du jour de la présente Assemblée et prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Information annuelle sur les attributions d'actions gratuites

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle sera informée, dans un rapport spécial établi à cet effet par le Conseil d'administration, des attributions d'actions gratuites effectuées en vertu de l'autorisation consentie aux termes de la vingt-troisième résolution prise en assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 14 juin 2022. Ce rapport devra contenir toutes les mentions visées à l'article L225-197-4 du Code de commerce.

Franchissement de seuils

Aucun franchissement de seuil légal n'a été porté à la connaissance de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Opérations réalisées par Robertet sur ses propres titres en 2023

Pour rappel, la Société a procédé au rachat de 225 989 de ses propres actions au cours de l'exercice 2022.

Au 31 décembre 2022, la Société détenait 225 989 de ses propres actions représentant alors 9,77 % de son capital et 10,39 % du total de ses actions.

Au cours de l'exercice 2023, la Société a procédé aux opérations suivantes sur ses propres actions :

- attribution de 2 087 actions la cadre d'attributions d'actions gratuites au profit de mandataires sociaux et salariés ;

- annulation de 7 286 actions par réduction de capital social conformément aux articles L225-210 et L225-214 du Code de commerce.

	Total des actions auto-détenues par la Société
Situation au 31 décembre 2022	225 989
Situation au 31 décembre 2023	216 616
Situation au 31 décembre 2023	
Nombre d'actions auto-détenues	216 616
En pourcentage du capital social	9,40%
VALEUR DES ACTIONS AUTO-DÉTENUES	
Valeur nominale	541 540
Valeur d'achat brute	191 705 160
Valeur de marché	179 791 280

Délais de paiement des fournisseurs

Factures reçues échues non réglées au 31/12/2023

(tableau prévu au 1 de l'article D.441-4-1°)

	Total Achats	0 jour	Retard (HT)				Total HT échue (1 jour et plus)
			de 1 à 30 jours	de 31 à 60 jours	de 61 à 90 jours	91 jours à plus	
Factures reçues Nombre	836	134	0	29	143	306	
Montant	2 190 325	1 851 534	0	156 076	1 857 877	3 865 487	
% Total C.A. HT.	182 630 299	1,20%	1,01%	0,00%	0,09%	1,02%	2,12%

Délais de paiement des clients

Factures émises échues non réglées au 31/12/2023

(tableau prévu au 1 de l'article D.441-4-1°)

	Total Ventes	0 jour	Retard (HT)				Total HT échue (1 jour et plus)
			de 1 à 30 jours	de 31 à 60 jours	de 61 à 90 jours	91 jours à plus	
Factures émises Nombre	685	236	195	101	1 525	2 057	
Montant	5 667 996	2 431 191	1 939 111	830 009	15 499 785	20 700 096	
% Total C.A. HT.	313 719 607	1,81%	0,77%	0,62%	0,26%	4,94%	6,60%

Honoraires des commissaires aux comptes

en milliers d'euros

Robertet est cotée au Compartiment A de l'Eurolist Paris - Code ISIN FR0000039091

En milliers d'euros	KPMG				Cogeparc				Autres			
	Montant		%		Montant		%		Montant		%	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
AUDIT												
Commissariat aux comptes, certification, examens des comptes individuels et consolidés	331	331	100%	100%	96	104	100%	100%	245	206	68%	60%
*Émetteur	176	178	53%	54%	71	76	74%	73%				
*Filiales intégrées globalement	155	153	47%	46%	25	28	26%	27%	245	206	68%	60%
Sous-total	331	331	100%	100%	96	104	100%	100%	245	206	68%	60%
SERVICES AUTRES QUE LA CERTIFICATION DES COMPTES												
*Juridique, fiscal, social ¹									114	138	32%	40%
*Autres												
Sous-total									114	138	32%	40%
Total	331	331	100%	100%	96	104	100%	100%	359	344	100%	100%